



# Harcelement moral et menaces de mort dans le cadre du travail

Par **accord**, le **11/03/2015** à **12:00**

Bonjour,

Je suis agent territorial police municipale. J'exerce depuis 2003. A l'heure actuelle je suis brigadier chef principal.

Depuis quelques mois je subis un harcèlement moral et menaces de mort de la part d'un collègue ayant le même grade. Cet agent, par le biais des collègues et de mon chef de brigade, profère des menaces de mort à mon encontre. La hiérarchie est au courant et personne n'intervient.

Y a-t-il un texte de loi qui réprime ce genre de comportement à savoir que cet agent profère ces menaces par l'intermédiaire d'une tierce personne qui est mon chef de brigade qui, de ce fait, évite de nous mettre en binôme de peur qu'un malencontreux incident ne survienne.

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **11/03/2015** à **16:55**

Bonjour,

Vous pourriez demander à la police nationale s'il existe des textes des textes concernant les menaces de mort...

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...